

Comité Syndical du 22 juin 2011

Compte-rendu

Le 22 juin 2011, le comité syndical du SMDRA, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ARTIGANAVE, Président du SMDRA.

Nombres de délégués inscrits : 19

Délégués présents : Viviane ARTIGALAS, Jean-Louis NOGUERE, Daniel BORDEROLLE, Maryse CARRERE, André PUJO, Joseph FOURCADE, Henri PLAGNET, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Claude TOURREILLE et Jean-Pierre MENGELLE.

Autres personnes présentes : Georges AZAVANT (CG 65), Emmanuelle BEGUE (SMDRA), Laurence DUROT (SMDRA).

Excusés : Annie HUOT-MARCHAND, Jean-Pierre COTS, Dominique GOSSET, Michel LAVIGNE, Gérard CLAVE, David SARROCA, Guy VERGES, Michel REBOLLO, Daniel PUGES et Martin MALVY.

Rappel de l'ordre du jour

1. Affaires générales :

- **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale** : définition de la composition du comité de réflexion pour les membres du SMDRA et proposition de délibération sur le projet.

2. Contrat de rivière :

- « Réseau Qualité » 2011/2012 du Contrat de Rivière Gave de Pau : présentation du budget prévisionnel des analyses 2011/2012 et du plan de financement ; proposition de délibération sur la validation de ce programme et sur les demandes d'aides.

3. Voie Verte :

- Information sur la visite des élus de la Communauté de Communes de la Vath Viella (64) le 22/09/11.

- Information sur la réception des travaux effectués par ETDE dans le cadre du passage sur la voie verte pour le réseau de fibre optique.

Monsieur ARTIGANAVE remercie les participants de leur présence et présente les divers points de l'ordre du jour.

1. Affaires générales :

- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Monsieur le Président a rappelé aux membres du comité syndical le projet de schéma, la proposition qui concerne le SMDRA et le calendrier à respecter pour émettre un avis.

Il a été rappelé que lors du comité syndical du 17 mai, les membres du comité avaient préféré reporter une éventuelle délibération à une prochaine assemblée, et préparer la création d'un comité de réflexion paritaire entre les deux structures. Ce délai visait notamment à permettre aux structures membres du SMDRA de débattre de cette question dans leurs propres instances décisionnelles.

Le Président a donc invité les élus du comité syndical à se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, et plus précisément sur la fusion qui est proposée entre le SMDRA et le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves.

Après avoir rappelé que la position du comité syndical était d'émettre à l'unanimité un avis favorable à cette proposition de fusion, plusieurs remarques ont été faites par les membres du comité.

En effet, les précisions données dans le schéma sur les missions du SMDRA sont erronées. Le SMDRA n'a pas en charge le contrat de terroir mais la mise en œuvre du programme européen Leader, la gestion de la Voie Verte des Gaves, la mise en œuvre du contrat de rivière du Gave de Pau, l'animation des DOCOB Natura 2000 du Gave de Pau et de Cauterets et de la tourbière du lac de Lourdes. Le SMDRA, à qui les communes ont transféré leur compétence assainissement non collectif, gère également en régie le service public d'assainissement non collectif sur l'arrondissement d'Argelès-Gazost.

Les élus du SMDRA souhaitent que ces corrections soient apportées au schéma.

Le comité syndical a également émis des réserves quant à la faisabilité technique de cette fusion et demande un délai de réflexion nécessaire pour en évoquer les aspects techniques. Les membres du comité ont, en effet, souligné les incertitudes qui règnent quant à la représentativité de cette future structure, sa composition, ses compétences et sa pérennité financière. Il est d'ailleurs rappelé que les aspects administratifs de cette structure ne pourront être déterminés qu'une fois la carte intercommunale de l'arrondissement validée.

Afin de préparer cette fusion, il a été décidé de mettre en place un comité de réflexion paritaire, composé de membres des deux syndicats : les présidents de chaque structure, et cinq membres de chaque syndicat, soit douze membres au total. Pour représenter le SMDRA, les membres du comité syndical désignent les élus suivants :

- Mme Viviane Artigalas
- Mme Marie-Henriette Cabanne
- Mme Maryse Carrère
- M. Jean-Louis Noguère
- M. André Pujo

Les membres du Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves seront invités à désigner des élus pour représenter leur syndicat dans ce comité de réflexion. Le Président du Pays, s'est prononcé favorablement sur cette proposition et fera procéder à la désignation des représentants de sa structure lors de son prochain comité.

Le rôle de ce comité de réflexion sera notamment de réfléchir aux modalités de la fusion sur le plan administratif, financier, des compétences, du personnel, etc.

Afin d'accompagner ce travail, le comité syndical sollicitera les services de l'Etat pour les accompagner tout au long de leur réflexion concernant les aspects techniques du projet, afin d'anticiper les éventuelles difficultés et de respecter le calendrier défini par le Préfet.

✓ Les membres du comité syndical ont adopté à l'unanimité la délibération reprenant l'ensemble de ces points et qui sera transmise aux services de l'Etat.

2. Contrat de rivière :

- « Réseau Qualité » 2011/2012 du Contrat de Rivière Gave de Pau :

Laurence DUROT rappelle au Comité Syndical, que le SMDRA a décidé d'assurer depuis août 2002 la maîtrise d'ouvrage du programme de suivi de la qualité des eaux du bassin, avec la mise en place d'un réseau de mesure complémentaire. De plus, lors du Comité Syndical du 23 mars 2007, le SMDRA a décidé de poursuivre cette maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'avenant au Contrat de Rivière sur la période 2008 - 2010. Enfin, un nouvel avenant pour 2011-2012 a été validé en Comité de Rivière le 5 mai 2011

Ce réseau, pour le programme 2011-2012, sera composé, de l'amont vers l'aval, des 17 stations de mesures suivantes : *aval de Barèges* (Bastan), *aval de la STEP du Luz-Saint-Sauveur* (Gave de Pau), *pont de la Reine* (Gave de Pau), *Villelongue* (Ruisseau), *pont de Pierrefitte* (Gave de Cauterets), *ruisseau du Gabarret* (pisciculture de Lau-Balagnas), *aval STEP Marsous* (Gave d'Azun), *aval Gave d'Azun* (amont pisciculture), *pont de Tilhos* (Gave de Pau), *aval Bergons*, *barrage de Vidalos* (Gave de Pau), *aval Juncalas* (Louey), *pont de Lugagnan* (Neez), *pont de l'Arrouza* (Gave de Pau), *Peyrouse* (Gave de Pau), *pont de Rieulhès* (Gave de Pau) et *pont des Grottes* (Gave de Pau).

Le coût de ce programme de suivi de la qualité des eaux du bassin pour août 2011-juillet 2012 est estimé à 13 500 Euros TTC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : 70 % Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit 9 450 Euros, 10 % Conseil Régional Midi-Pyrénées, soit 1 350 Euros et 20 % d'autofinancement SMDRA, soit 2 700 Euros.

✓ Le Comité Syndical a validé à l'unanimité des membres présents ce programme et le plan de financement.

3. Voie Verte :

- Les membres du comité syndical ont été informés que les élus de la Communauté de Communes de la Vath Viella dans les Pyrénées Atlantiques souhaitent visiter notre voie verte dans le cadre d'un projet similaire sur leur territoire.

Ces élus, accompagnés du Conseil Général, souhaitent pouvoir rencontrer des élus du territoire afin d'échanger sur l'impact de la voie verte, et notamment concernant les retombées touristiques.

Cette visite est prévue le jeudi 22 septembre 2011. Les membres du comité syndical seront sollicités au début de mois de septembre pour participer à cette rencontre.

- Les membres du comité syndical ont été informés de la réception des travaux effectués par ETDE dans le cadre du passage sur la voie verte pour le réseau de fibre optique. Les travaux ont été réceptionnés le 8 juin 2011, après une visite sur place du SMDRA et de l'entreprise le 1^{er} juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La Directrice
Emmanuelle BEGUE

